

Votre enfant

Nom : Prénom : Sexe : M F
Date de naissance : / / Âge : ans Lieu de naissance :

Son école

S.H.L. (maternelle) Louis Pasteur (CP, CE1, CE2) Albert Camus (CMI, CM2)
 S^{te}-Geneviève (mat./prim.) Collège Lycée Classe :

Votre assurance

Société :
N° de sociétaire :

Informations médicales

En cas de Protocole d'Accueil Personnalisé (P.A.I.) ou autre, merci de fournir le document justificatif et la trousse d'urgence.

Médecin traitant : Tél. : P.A.I. : Oui* Non

Décharge de responsabilité (hors responsables légaux)

Attention : toute personne autorisée à venir chercher l'enfant devra présenter une pièce d'identité.

Prénom / Nom : Lien de parenté : Tél. fixe / mobile :
Prénom / Nom : Lien de parenté : Tél. fixe / mobile :
Prénom / Nom : Lien de parenté : Tél. fixe / mobile :
Prénom / Nom : Lien de parenté : Tél. fixe / mobile :

Activités sportives et culturelles

Le personnel du Pôle enfance - jeunesse n'est pas habilité à accompagner votre enfant auprès des personnes / associations pour les activités auxquelles il est inscrit en dehors de la structure. **Si votre enfant est inscrit à une activité sportive ou culturelle**, merci d'envoyer un message à poleenfancejeunesse@luynes.fr ou un courrier postal en précisant les jours et heures des activités et les personnes autorisées à récupérer votre enfant au Pôle enfance - jeunesse. Le Pôle enfance - jeunesse est déchargé de toute responsabilité.

Autorisations

J'autorise mon enfant à :

- Partir seul..... Oui Non
- Partir seul pendant la pause méridienne (rendez-vous médical, orthophoniste, etc.)..... Oui Non
- Partir seul de La Ruche d'Ernest ou de La Passerelle à la fin des temps d'activités..... Oui Non
- Partir seul de l'accueil libre de La Passerelle..... Oui Non
- Partir seul à la descente du bus scolaire (pour les enfants à partir du CP)..... Oui Non
- Être récupéré par son grand-frère ou sa grande-sœur (mineurs) pendant les temps extra et périscolaires..... Oui Non
- Être pris en photo, enregistré vocalement ou filmé dans le cadre de la communication de la Mairie de Luynes... Oui Non
- Être maquillé lors des activités..... Oui Non

Informations complémentaires

Lunettes Appareil dentaire Appareil auditif Régime alimentaire spécifique (préciser) :
 Autre :

Je, soussigné(e) Mme / M., responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Fait à le / /

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Attention : cette fiche est à titre informatif. Elle permet au Pôle enfance - jeunesse d'anticiper les effectifs de chaque service. Elle ne fait pas office d'inscription de votre enfant aux services proposés.

La Ruche d'Ernest (à partir de 3 ans)

Changement de groupe par année scolaire pour les mercredis et vacances à La Ruche d'Ernest et La Passerelle

- Mercredi de 7h30 à 18h30 (avec repas*)..... Oui Non
 - Mercredi de 7h30 à 14h30 (avec repas*)..... Oui Non
 - Mercredi de 11h30 à 18h30 (avec repas*) Oui Non
- * Repas et goûter compris dans le prix de la journée / demi-journée

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Vacances de la Toussaint					
La Ruche d'Ernest est fermée pendant les vacances de Noël					
Vacances d'hiver					
Vacances de Pâques					
Vacances d'été					

La Passerelle (à partir du CM2 - 10 / 17 ans)

Changement de groupe par année scolaire pour les mercredis et vacances à La Ruche d'Ernest et La Passerelle

Ouverture de 9h à 17h	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Vacances de la Toussaint					
La Passerelle est fermée pendant les vacances de Noël					
Vacances d'hiver					
Vacances de Pâques					
Vacances d'été					

	Mercredi			Samedi
	9h / 12h	Repas	14h / 17h	10h / 18h30
Accueil libre				

Restauration scolaire (de la petite section au CM2 - groupes scolaires publics)

- Mon enfant fréquentera le restaurant scolaire lundi mardi jeudi vendredi
- Alimentation spécifique : P.A.I. repas sans porc autre (précisez) :

A.P.S. - Accueil périscolaire (de la petite section au CM2)

lundi, mardi, jeudi et vendredi : matin avant l'école et le soir après l'école

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin (avant l'école / ouverture à 7h30)				
Soir - Option « courte » (après l'école / A.P.S. jusqu'à 17h15)				
Soir - Option « longue » (après l'école / A.P.S. jusqu'à 18h30)				

Le service de l'A.P.S. comprend le trajet en bus depuis La Ruche d'Ernest jusqu'aux écoles le matin et l'accompagnement des enfants en bus des écoles à La Ruche d'Ernest le soir.

Transport scolaire

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Le matin, avant l'école				
Le soir, après l'école				

Cochez l'arrêt qui sera utilisé en 2019 - 2020 :

- Arrêt zébra « La Ruche d'Ernest »
- Arrêt zébra « Albert Camus »
- Arrêt zébra « S.H.L. / Louis Pasteur »

Moyens de paiement

Voir la fiche « Présentation du portail famille et des nouveaux moyens de paiement »

Quel moyen de paiement pensez-vous utiliser pour régler la facture mensuelle unique ?

- espèces
- chèque
- carte bancaire
- paiement en ligne
- prélèvement automatique